

## 1. L'ancien système des relations inter-États

### A. La souveraineté :

Du point de vue juridique, le système international actuel repose sur le double concept d'État-nation et de souveraineté nationale. Il suppose qu'un État dispose d'un pouvoir juridictionnel exclusif sur un ou plusieurs territoires précis et sur une population plus ou moins déterminée. Bref, on peut définir la souveraineté comme étant «le fait d'être indépendant sur le plan constitutionnel», et étayer ainsi la légitimité de l'État-nation.

Ce double concept a donné lieu à deux autres principes considérés comme faisant partie intégrante de la souveraineté nationale : l'intégrité territoriale et l'indépendance politique. L'ordre international moderne et ses institutions, telles que les Nations Unies, reposent sur un ensemble d'entités-membres en principe uniques, distinctes et souveraines. En conséquence, on a estimé que c'était les États, et non les individus ou les groupes, qui étaient l'objet principal du droit international. Les Nations Unies ont consacré l'idée que les États étaient égaux en souveraineté en inscrivant dans leur Charte à l'article 2.4 : «Les membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.»

Avant la Seconde Guerre mondiale, ce concept «étatique» des relations internationales était largement attesté par la distinction entre affaires intérieures et affaires internationales dont on trouve la définition à l'article 2.7 de la Charte des Nations Unies. Pour l'essentiel, on considérait que la protection des droits de la personne et les autres mesures «nationales» intéressant les «sujets» d'un État étaient des questions purement intérieures auxquelles le droit international ne s'étendait pas. Ce qu'un État faisait à ses ressortissants ne concernait que lui.

En grande partie à cause de la paralysie politique créée par la Guerre froide, et à cause de l'accent mis sur l'indépendance politique pendant l'époque de la décolonisation, l'idée d'une souveraineté «étatique» a évolué lentement au cours des quarante dernières années, alors même que l'apparition de nouvelles pratiques venait affaiblir sa position centrale dans la théorie des relations internationales.